

C-187

C-187

Bill to amend the Statutes in relation to the first Monday of August

Loi visant d'amender les Statuts en ce qui concerne le premier lundi d'août

THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA

LE PARLEMENT DES CANADIENS DU CANADA

EXPLANATORY NOTE

NOTE EXPLICATIVE

The purpose of this Bill is to establish the first Monday of August as a legal holiday under the name "Conservation Day".

Le présent bill a pour objet de faire du premier lundi d'août un jour de fête légale sous le nom de «jour de la Conservation».

Bill introduced by the Minister of the Environment

Loi présentée par le ministre de l'Environnement

Presented by the Minister of the Environment

Présentée par le ministre de l'Environnement

Mr. [Name]

M. [Name]